

DECRET N° 2015-309 DU 03 JUIN 2015

portant approbation du budget prévisionnel, pour l'exercice 2015, de la Société Béninoise des Manutentions Portuaires (SOBEMAP).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi publiques ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n°2012-432 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Délégué auprès du Président de la République Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et Infrastructures Portuaires ;
- Vu** le décret n° 2014-757 du 26 décembre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Vu** le décret n° 89-336 du 29 août 1989 portant approbation des Statuts de la Société Béninoise des Manutentions Portuaires (SOBEMAP) ;
- Vu** les délibérations du Conseil d'Administration de la Société Béninoise des Manutentions Portuaires (SOBEMAP) en sa session du 26 septembre 2014 ;
- Sur** rapport du Ministre de l'Economie Maritime et des Infrastructures Portuaires ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 29 janvier 2015,

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Est approuvé le budget prévisionnel, pour l'exercice 2015, de la Société Béninoise des Manutentions Portuaires (SOBEMAP) tel qu'il figure en annexe à ce décret.



Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 03 juin 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



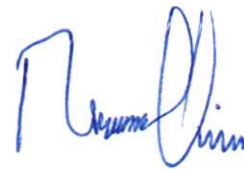
Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie, des
Finances et des Programmes de
Dénationalisation,

Le Ministre de l'Economie Maritime
et des Infrastructures Portuaires,

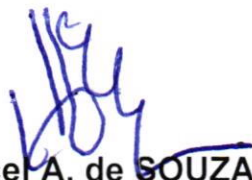


Komi KOUTCHE



Rufin Orou Nan NANSOUNON

Le Ministre du Développement, de l'Analyse Economique
et de la Prospective,



Marcel A. de SOUZA

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEFPD 2 MEMIP 2 MDAEP 2 AUTRES
MINISTERES 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDD 5 BN-DAN-DLC3 INSAE-IGE 4 BCP-CSM-
IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 02 JORB 1.-